

L'HOPITAL MILITAIRE D'OURSCAMP (septembre 1793 - janvier 1795)

Jean-Yves BONNARD

Avec les déclarations de guerre de la France au roi de Hongrie et de Bohême (20 avril 1792), puis à l'Angleterre et la Hollande (21 février 1793), les frontières françaises ne peuvent résister aux forces armées de la coalition. Noyon, place forte, devient pour les Conventionnels Collot d'Herbois et Isoré «*un point très important*» de par sa situation sur les routes de l'invasion. L'effort de guerre et l'accentuation des mesures de sûreté se traduisent dans le Noyonnais par le logement des volontaires de passage ou en stationnement dans les appartements des suspects, par la réquisition de main d'oeuvre pour la fabrication de piques ou le renforcement des fortifications, et par l'établissement d'un hôpital militaire pour les armées du Nord.

Le choix de l'abbaye d'Ourscamp

Le 23 septembre 1793, le Conventionnel Laurent, représentant du peuple à l'Armée du Nord, missionne le chirurgien Vergès et l'apothicaire Lunet à Noyon, afin d'y établir d'urgence une ambulance de 1200 lits.

Arrivés dans la cité, les deux chargés de mission se présentent à l'hôtel-de-ville et ordonnent une réunion expresse de la municipalité, pour leur accorder les bâtiments de l'ancienne abbaye Saint-Eloi. Mais, vendue le 30 avril 1793 à l'aubergiste noyonnais Nicolas Pluche, pour 168 200 livres, cette abbaye désormais privée nécessite de considérables réparations, en raison de sa démolition partielle.

Forte de cet argument, la municipalité de Noyon (qui, selon le père René-Marie, ne semblait guère tenir à accueillir un hôpital militaire ambulancier, foyer d'épidémie, dans une ville d'étape et de cantonnement), désigne l'abbaye d'Ourscamp alors désaffectée.

Le soir même, à l'issue de cette réunion, les administrateurs du district de Noyon prennent la décision suivante : «*Vu la délibération prise par la municipalité de Noyon aujourd'hui sur l'ordre donné aux citoyens Vergès et Lunet, chirurgien et apothicaire des Armées, par le citoyen Laurent représentant du peuple à l'Armée du Nord, d'établir dans la ci-devant abbaye de Saint-Eloi de Noyon un hôpital ambulancier pour 1200 malades, de laquelle*

délibération il résulte que l'établissement de cet hôpital dans cette maison à Noyon dont la propriété n'est plus à la Nation, présente beaucoup d'inconvénients, tandis qu'il serait possible de faire cet Etablissement dans la ci-devant abbaye d'Ourscamp dont la localité présente presque tous les avantages ; en conséquence elle invite l'administration à nommer un commissaire pris dans son sein pour accompagner les citoyens Vergès et Lunet dans l'inspection des bâtiments dudit Ourscamp.

Vu l'ordre donné auxdits Vergès et Lunet par le représentant du peuple.

Vu la délibération provisoire de l'Administration qui nomme un commissaire pris dans son sein pour se transporter avec les

citoyens Vergès et Lunet à la ci-devant abbaye d'Ourscamp pour visiter les appartements et constater les avantages d'y établir un hôpital ambulante.

Vu le rapport de son commissaire contenant l'aveu fait par les citoyens Vergès et Lunet qu'aucun local n'est plus propre à l'établissement d'un hôpital militaire ambulante que la ci-devant abbaye d'Ourscamp.

Les citoyens Vergès et Lunet de nouveau entendus sur ces avantages.

Considérant que le représentant du peuple en fixant l'établissement d'un hôpital militaire en la ci-devant abbaye Saint-Eloi de Noyon n'a été guidé que par le devoir d'humanité, que c'est entrer dans ses vues que d'adopter un local qui, à tous égards, convient mieux pour un établissement de ce genre ; que dans ce dernier l'établissement peut s'y faire dès ce moment puisque tout y est en bon état, tandis que dans le premier, il y aurait des réparations considérables.

Le procureur syndic consulté.

Le Conseil du district de Noyon est d'avis que l'hôpital ambulante dont le représentant du peuple à l'Armée du Nord avait fixé l'établissement en la ci-devant abbaye de Saint-Eloi de Noyon soit en fait la ci-devant abbaye d'Ourscamp, à une lieue de distance de cette ville et que pour cet établissement le Ministre de la Guerre dispose des linges, couvertures et matelas réunis au chef-lieu de district provenant des Emigrés de ce même district (...)

La décision prise, l'abbaye d'Ourscamp est occupée et réorganisée pour les besoins de l'ambulance. Le 19 pluviôse an II (7 février 1794), la proposition du district est officiellement approuvée par un décret de la Convention Nationale instituant l'établissement d'hôpitaux militaires : «la Convention nationale (...) prenant en considération la demande du Ministre de la

Guerre confirme et approuve les établissements d'hôpitaux militaires formés provisoirement à la ci-devant abbaye de Fervacques de Saint-Quentin, celle d'Ourscamp de Noyon et la maison nationale ci-devant château de Ham à Nesles».

Des aménagements de circonstance

Le représentant du peuple n'a pas attendu cette approbation pour installer l'hôpital. Le réfectoire et le dortoir sont réorganisés en salles d'hôpital, tandis que des cloisons sont abattues et les boiserie enlevées pour faciliter le service et l'aération des lieux.

L'abbatiale, reconvertie en salle d'ambulance, subit de multiples profanations : pierres tombales saccagées, vitres armoriées brisées, statues et monuments funéraires détruits. Elle connaît aussi des modifications, accueillant les bureaux, les magasins d'approvisionnement, la cuisine et la pharmacie.

Les biens mobiliers que l'abbatiale contient encore sont vendus. Ainsi Théodore Dallée acquiert un autel de marbre pour 50 livres, M. lecaux un autre autel pour 26 livres ; quant au directeur de l'hôpital, il se rend acquéreur du grand autel de marbre pour 300 livres.

En février 1794, les grilles du chœur sont mises en vente en 20 lots soit, au total, 8610 livres. Denis Coudel, maréchal à Noyon, achète la grande grille du milieu pour 1860 livres.

A l'extérieur, le jardin du prieur est reconverti en cimetière.

Hôpital et prison

L'abbaye d'Ourscamp a bientôt la réputation d'être le plus grand hôpital militaire d'Europe occidentale ; il semble pourtant que l'objectif de 1200 lits, souhaité par le Conventionnel Laurent, n'ait pu être atteint.

Achille Peigné-Delacourt (1876) indique, qu'en 1794, «la mortalité fut grande dans l'hospice militaire d'Ourscamp. De ces appartements sortaient en foule des cadavres des malheureux soldats».

Cette indication est confirmée par le registre mortuaire de l'hôpital d'Ourscamp, qui recense 256 décès entre le 21 pluviôse et le 27 prairial an II (9 février - 15 juin 1794). Il ressort de l'analyse de ces actes que la majorité des victimes sont des fusiliers dans des régiments d'infanterie (graphique 1). Quelques chasseurs à cheval, dragons, gendarmes, complètent l'effectif de l'hôpital. Originaires de toutes les régions de la France, les victimes proviennent autant de régiments du nord que d'unités du nord-est et du sud. Durant cette période, les 71ème, 72ème, 76ème, 21ème et 123ème demi-brigades essuient le plus de pertes, devant les bataillons de la Haute-Marne, du Nord, de Paris et du Rhin.

Les actes de décès mentionnent, outre des noms de militaires, ceux de civils aux professions variées. Ainsi, durant ces cinq mois de l'an II, 17 infirmiers (pour la plupart natifs du Noyonnais), un pharmacien, un «commis aux entrées et sorties de l'hôpital» et une blanchisseuse décèdent dans l'établissement, témoignant de la contagion des maladies infectieuses.

Courant 1794, l'hôpital d'Ourscamp reçoit aussi des prisonniers de guerre nécessitant une garde, confiée au 1er bataillon du 83ème Régiment d'Infanterie. D'après un état dressé le 20 nivôse an III (9 janvier 1795), 200 prisonniers prussiens, hanovriens ou anglais sont entrés à Ourscamp, dont 46 sont décédés. L'origine de ces décès liés aux faits de guerre apparaît dans un «état de mouvement de l'hôpital d'Ourscamp» daté du 27 pluviôse an III (15 février 1795) : sur les 70 malades, on note 31 fiévreux, 30 blessés et 9 galleux.



1^{er}

Registre servant à inscrire les actes de
Décès des Militaires morts dans l'hôpital
établi dans la ci devant abbaye d'Ourscamp
près Noyon, contenant cinquante feuillets
de papier timbré cette par premier et dernier
et paraphés par le Citoyen Pierre Antoine
Sournier président du District de Noyon.

Noyon, en Directoire, Seine publique
du vingt et un Pluviose l'an 2. de la
République française une et indivisible.

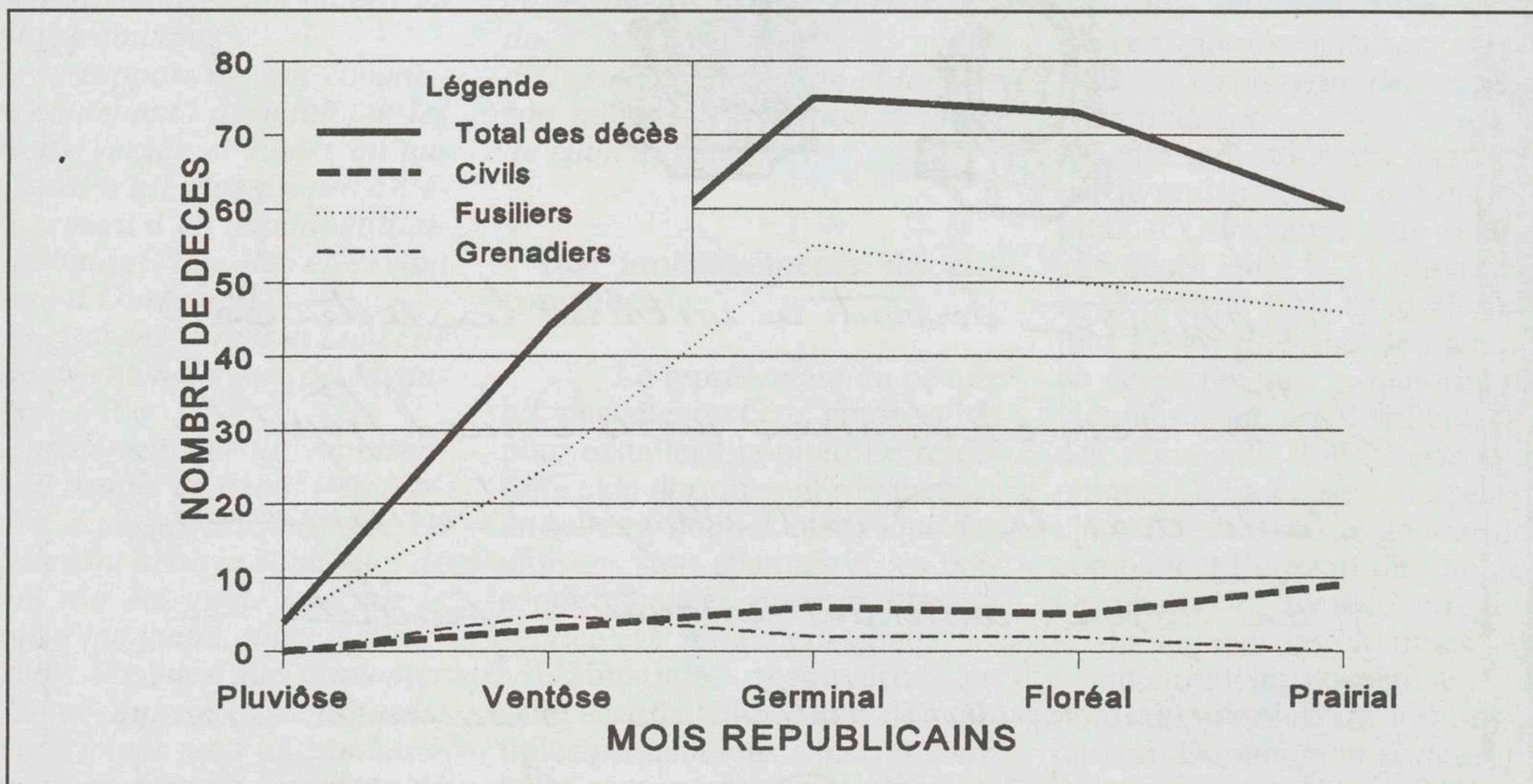
Sournier

Noyon
Décès
Deuchard,
Laurent

L'an deuxième de la République française une et
indivisible le vingt deux Pluviose, huit heures du
matin, par devant moi François Labarre, Maire
de la commune d'Ourscamp, faisant les fonctions d'Officier
public, en l'absence du dit officier, sont comparus Louis

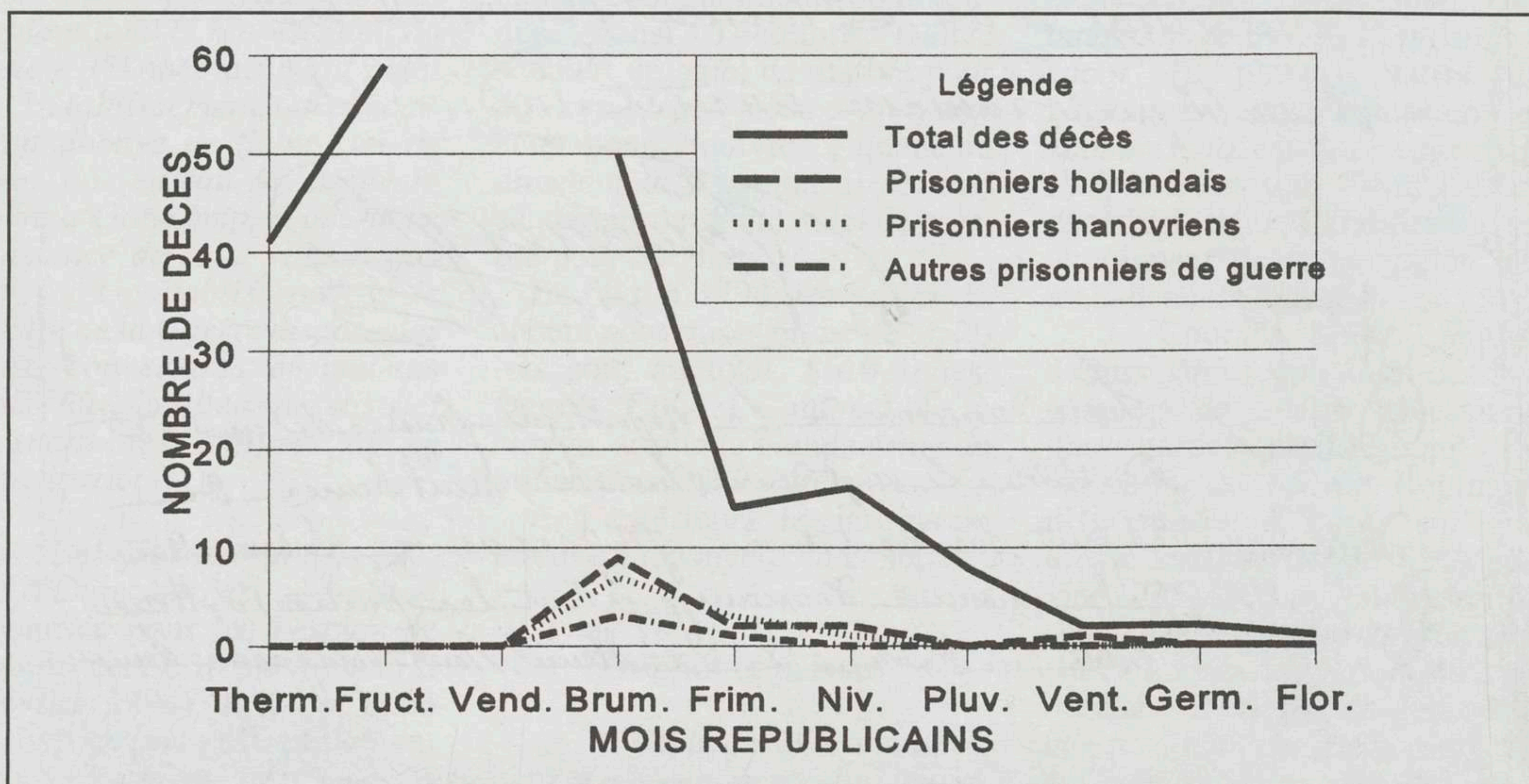
Première page du registre mortuaire de l'hôpital militaire d'Ourscamp sous la Révolution
(Archives communales de Chiry-Ourscamp)

**graphique 1 : EVOLUTION DU NOMBRE DES DECES
A L'HOPITAL D'OURSCAMP (an II)**



Nota : Evolution du 21 pluviôse au 27 prairial an II (9 février - 15 juin 1794). Hormis dans le total des décès, les sergents-majors, chasseurs à cheval ou à pied, caporaux, pionniers, dragons, maréchaux des logis, gendarmes, canonniers, cavaliers, tambours-majors et charretiers des armées, trop minoritaires, ne sont pas représentés.

**graphique 2 : EVOLUTION DU NOMBRE DES DECES
A L'HOPITAL D'OURSCAMP (an II - an III)**



Nota : Evolution du 4 thermidor an II au 10 floréal an III (22 juillet 1794 au 30 avril 1795). Les mois de fructidor an II et vendémiaire an III sont incomplets.

Source : Tableau des décès de l'hôpital d'Ourscamp. Archives communales de Chiry-Ourscamp.

Si, jusqu'en frimaire an III (décembre 1794), le nombre de décès s'élève en moyenne à 50 par mois, il ne cesse de chuter jusqu'en floréal an III (mai 1795), date de fermeture de l'établissement.

Le fonctionnement interne

Avant l'ouverture de l'ambulance d'Ourscamp, le directeur Philippe Jacques Hubert a tenté de remédier à l'insuffisance de la structure hospitalière en réclamant des terres et des bâtiments. Ainsi, le 12 pluviôse an II (31 janvier 1794), il écrit au district de Noyon : *«J'ai calculé ce qu'il fallait de terrain pour ensemen- cer les denrées nécessaires à la subsistance de nos frères malades d'Ourscamp. J'ai vu que deux jardins suffiraient provisoirement à cet effet. Le troisième jardin, vis-à-vis la Grande cuisine et adossé à la ferme du citoyen Labarre, cultivateur, me paraissant inutile quant à présent»*.

Quelques jours plus tard, un décret de la Convention nationale répond à l'une de ses attentes : *«la vente ci-devant faite de deux petites maisons dépendantes de la ci-devant abbaye d'Ourscamp, dont l'une sert de buanderie et l'autre de logement pour le garde, étant absolument nécessaires pour le service dudit hôpital, est déclarée de nul effet»*.

Hubert n'a pas sous-estimé le problème : au 27 pluviôse an III (15 février 1795), l'hôpital militaire d'Ourscamp, peu à peu désaffecté, contient encore un officier, 69 soldats et autres malades, 80 infirmiers et autres, soit 150 consommateurs, ce qui représente 150 livres de viande par jour !

Une telle entreprise réclame une organisation logistique irréprochable, nécessitant personnels et approvisionnements. Curieusement, l'ancienne abbaye attirera plusieurs curés abdicataires, pour certains mariés et

pères de famille, venus trouver du travail. Ainsi l'ancien curé de Baboeuf devient gardien du bureau des entrées de l'hôpital ; l'ancien curé de Maurepas (Somme) est noté conducteur en chef dans le transport militaire au parc de Bruxelles, et leur ancien confrère de Bitry se fait marchand de vin au détail. Des habitants d'Ourscamp participent également à l'entreprise, tel Jean-Louis Sézille, employé commissionnaire.

Pour subvenir aux besoins des malades et du personnel, l'hôpital opère des réquisitions dans les communes voisines : denrées alimentaires, voitures pour le transport des malades vers Compiègne ou Roye, mais aussi de la main d'oeuvre, notamment des artisans comme des charpentiers de Ville. En germinal an II (avril 1794), un engagé volontaire de cette dernière commune, François Carton, exempté pour raison de santé, sera envoyé à l'hôpital d'Ourscamp pour *«soulager ses frères d'armes»* (M. URBIHA, 1991). Mais les directeurs de l'hôpital, Hubert puis Hébert, se heurtent à bien d'autres difficultés souvent d'ordre pécuniaire.

Le manque de crédits

Dès juin 1794, les infirmiers qui ne sont plus payés menacent de quitter le service. De même, les soldats guéris ne pouvant retourner dans leurs corps faute d'argent de route, augmentent inutilement l'effectif de l'hôpital.

Aussi, le 2 fructidor an II (19 août 1794), les administrateurs du district de Noyon prennent la délibération suivante : *«Vu la pétition du citoyen Hébert, directeur de l'hôpital d'Ourscamp, par laquelle il expose que les infirmiers sont dans un grand besoin, qu'ils veulent tous quitter leur service, s'ils ne reçoivent*

leurs gages. Que les chasseurs licenciés qui ont été placés audit hôpital ont reçu la permission de retourner à leur corps, qu'ils ne sont retenus que par le défaut de fonds, qu'il ne peut satisfaire à leur demande et qu'il craint, en le retardant, de provoquer une insurrection parmi eux. Et en conséquence, il prie l'administration de lui prêter une somme de 20 000 livres afin qu'il puisse sur le champ payer les appointements des mois de messidor et de thermidor s'obligeant de remettre sur les 33 500 livres qu'il doit recevoir de Beauvais et de remplacer également celle de 10 000 livres prêtée au citoyen Hubert sur les 80 000 que le citoyen Watin doit rapporter de Paris».

Plus tard, c'est le manque de bois de chauffage qui inquiète la direction de l'hôpital d'Ourscamp. Ainsi, le 1er jour des sans-culottide an II (17 septembre 1794), le district de Noyon prend cette délibération : *«Vu la pétition du citoyen Hébert, directeur de l'hôpital d'Ourscamp, expositive que le citoyen Charlot, commissaire pour l'approvisionnement de Paris, a mis en réquisition les bois des citoyens Deschamps et Hallot, marchands de bois, que son prédécesseur avait retenu pour l'approvisionnement de l'hôpital, que la quantité de bois de corde que peuvent avoir ces deux citoyens étant à peine suffisante pour le besoin du service de cet hospice pendant 9 mois, puisqu'elles ne sont que de 300 cordes ou environ, il requiert les citoyens administrateurs du district de Noyon de faire lever la réquisition (...)»*

Ces problèmes d'intendance devaient être définitivement réglés avec la suppression de l'ambulance militaire en mai 1795. L'hôpital démantelé, les bâtiments nationaux d'Ourscamp seont mis de nouveau en vente en plusieurs parties par le District de Noyon, tandis que son mobilier

est réemployé ailleurs.

Le 8 prairial an III (27 mai 1795), le commissaire des guerres écrit à la municipalité de Noyon : «*Citoyens, j'ai vu avec douleur, faisant ma visite aux casernements, que la garnison de cette commune est couchée sur les matelas provenant de l'hospice d'Ourscamp qui ont servi aux malades dudit hospice, lesquels par conséquent avaient besoin d'être appropriés avant que de les mettre en usage de coucher des hommes en santé. Il est de mon devoir de vous rappeler que ces fournitures n'auraient pas dû être employées sans qu'au préalable, elles eussent été nettoyées et purifiées. Je vous invite et requiers au nom de l'humanité de prendre des mesures les plus complètes pour qu'il ne résulte aucun inconvénient de ces fournitures malsaines*».

Face à ces multiples difficultés et en raison de l'évolution favorable des événements militaires, portant les armées françaises bien au delà de nos frontières, l'hôpital d'Ourscamp est finalement supprimé en 1795, à l'instar des établissements militaires hospitaliers du même type dans la région (comme ceux des ex-abbayes Saint-Vincent de Senlis, et de Royallieu à Compiègne, ou encore l'ambulance établie dans le ci-devant château de Gournay-sur-Aronde). Mais, largement entachés par cette mauvaise réputation d'hôpital-mouroir, les anciens bâtiments monastiques d'Ourscamp, déjà difficilement vendables en raison de leur taille, ne purent trouver acquéreur qu'en 1797. Le vaste domaine cistercien devait être ainsi partiellement reconverti en carrière de pierre, sa vaste abbatale transformée en ruine romantique et les bâtiments conventuels réemployés par une usine textile au XIX^e siècle, en attendant de nouvelles destructions militaires au cours de la Première Guerre mondiale.

Sources :

- Registre des décès de l'hôpital d'Ourscamp (1794), Mairie de Chiry-Ourscamp.

- Table des décès de l'hôpital d'Ourscamp (1795), Mairie de Chiry-Ourscamp.

- Etat de mouvement de l'hôpital d'Ourscamp, Société Historique de Noyon.

- Délibérations du District de Noyon, 1793-1795, Archives départementales de l'Oise, Senlis, L 2 m Noyon.

- Administration et liquidation des créances, Archives départementales de l'Oise, Beauvais, 1Q2/1536, 1 Q 2/1537, 1Q2/1538.

Bibliographie :

- BERNET Jacques, «Faits et personnages sous la Terreur à Noyon (1793-1784), in Compte rendus et mémoires, T. 35, Société Archéologique et Scientifique de Noyon, Finet, Noyon, p. 197-211, 1980.

- BERNET Jacques, «L'armée à Compiègne sous la Révolution, 1789 - 1795», *Annales Historiques Compiègnoises*, N° 33-34, pp. 3 - 33, 1986.

- BRAILLON Gaston, «Les ventes des biens du Clergé à Noyon pendant la Révolution», in Compte rendus et mémoires, T. 35, Société Archéologique et Scientifique de Noyon, Finet, Noyon, p. 129-164, 1980.

- BRAILLON Gaston, *Les derniers Cisterciens et Cisterciennes des abbayes picardes à la Révolution*, supplément au N° 51-52 des *Annales Historiques Compiègnoises*, Compiègne, 1993.

- COET Emile, *Notice historique sur les communes de l'arrondissement de Compiègne : Chiry-Ourscamp*, p. 391, Compiègne, 1883.

- RENE-MARIE Père, «Histoire d'Ourscamp (1792-1795)», in *Bulletin de l'Association des Amis des Serviteurs de Jésus et Marie*, N° 62, Finet-Bladier, Noyon, p. 13-30, 1967.

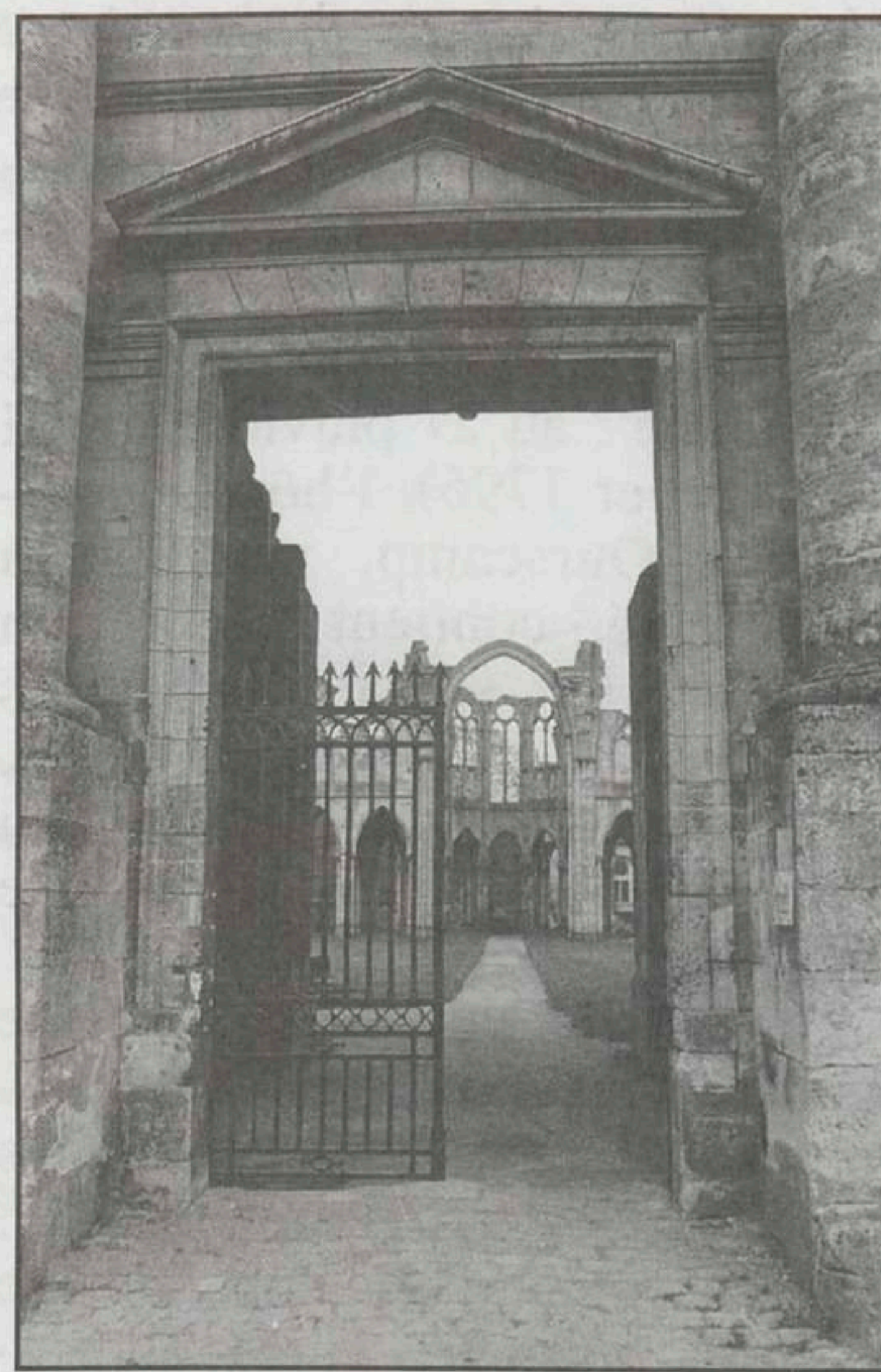
- URBIHA Mary, *Par devant nous en la maison commune*, Finet, Noyon, p. 13-14, 1991.

Iconographie :

- L'abbaye d'Ourscamp en 1790, lithographie de Née d'après Tavernier, *Les voyages pittoresques*.

- Première page du registre mortuaire de l'hôpital d'Ourscamp (Archives communales de Chiry-Ourscamp)

- Etat de mouvement de l'Hôpital d'Ourscamp du 27 pluviôse de l'an III de la République Française (Collection SHASN).



52

HÔPITAL d'ourseaux

ÉTAT de mouvement de l'Hôpital d'ourseaux
Du 27 pluviôse de l'an 3^e de la République Française, une & indivisible.

	QUANTITÉS.	LIVRES.
Officiers, ou traités comme tels	1	
Soldats, & autres Malades	69	
Infirmiers, & autres, nourris en nature	80	
TOTAL des Consommateurs.	150	
		Pesée de la Viande, pour la distribution du matin. 75
		Pesée, idem, pour celle du soir. 75
		TOTAL de la Viande mise à la marmite ledit jour. 150
		Nombre de Malades aux bouillons maigres, & au Lait.



NOMS DES RÉGIMENS.	QUANTITÉS DE MALADES					NATURE DES MALADIES.				
	Restans le matin.	Entrés pendant le jour.	Sortis pendant le jour.	Evacués pendant le jour.	Morts pendant le jour.	Restans le soir.	Fiévreux.	Blessés.	Vénéériens.	Galleux.
De toutes armes	70	2	1	"	1	70	31	30	"	9
	70	2	"	1	1	70	31	30	"	9
	72		72			70				

Certifié par le soussigné Directeur dudit Hôpital.

[Signature]